



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, A L’AFFICHAGE ET AUX DROITS ACQUIS

Aux personnes susceptibles d’être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 628-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l’affichage et aux droits acquis* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l’article 123 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 1^{er} octobre 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l’assemblée publique, l’objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désirent s’exprimer pourront le faire.

3. Objet du premier projet de Règlement

Le projet de Règlement porte sur les objets suivants :

- Porter à 15 % (au lieu de 10 %) la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires à un usage commercial situé dans la zone agricole.
- Autoriser les enseignes directionnelles pour les kiosques de produits agricoles.
- Autoriser un maximum de deux constructions recouvertes de toile pour les usages commerciaux situés dans la zone agricole.

- Retirer la norme quant au maximum de constructions recouvertes de toile pour les usages agricoles.
- Retirer la norme limitant à 50 % la superficie d'agrandissement d'un usage commercial dérogatoire situé dans la zone agricole.

Ce projet de Règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du premier projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois de septembre 2024



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière